

Reconnaissance du module non-OGM de la CSA-GTP par le cahier des charges interprofessionnel du Cniel pour des produits laitiers « issus d'animaux nourris sans OGM »

En France, la législation permet de valoriser les productions animales issues d'une alimentation des animaux nourris sans OGM. Plusieurs initiatives, dont celle du Cniel, ont été mises en place par les filières et en premier lieu les filières laitières pour valoriser la caractéristique non OGM de l'alimentation des animaux d'élevage via des cahiers des charges certifiants.

Afin d'apporter une réponse technique et professionnelle aux coopératives et aux négociants qui souhaitent s'engager dans une démarche de filière non OGM, le schéma de certification CSA-GTP a développé un module non OGM, applicable depuis juillet 2020. A ce jour, plus de 30 auditeurs ont suivi la formation qualifiante permettant de contrôler ce module auprès des opérateurs certifiés CSA-GTP qui le souhaitent.

Dans le cadre du cahier des charges interprofessionnel pour des produits laitiers « issus d'animaux nourris sans OGM <0,9% », le Cniel, l'interprofession laitière française, reconnaît la certification CSA-GTP et plus précisément son module « non-OGM ». Cette reconnaissance est officiellement inscrite dans le cahier des charges révisé en ce début d'année 2021, qui sera publié dans les prochaines semaines, néanmoins cette modalité est d'ores et déjà applicable.

Cette reconnaissance permet de valoriser tant le travail réalisé par les opérateurs certifiés CSA-GTP sur l'approvisionnement et la garantie non-OGM, que celui des acteurs des filières animales qui valorisent ces produits. Cela vient renforcer la compétitivité des filières françaises végétales comme animales.

Une demande similaire a été faite auprès de l'association Vlog, qui gère le label « Ohne Gentechnik » en Allemagne afin de faciliter des démarches de commercialisation des opérateurs certifiés.

Les propriétaires du schéma de certification CSA-GTP (La coopération agricole Métiers du grain, la Fédération du Négoce Agricole et le Synacomex) accordent une très haute importance à l'interconnexion entre certifications au niveau français comme européen afin d'assurer un degré élevé de vérification tout en œuvrant à la lisibilité pour les clients utilisateurs.

La CSA-GTP est une démarche de certification des organismes de stockage pour leurs activités de collecte, stockage, transport et commercialisation des grains. Elle permet, via une certification par un organisme indépendant, une vérification objective de la mise en œuvre de leurs bonnes pratiques pour garantir la sécurité sanitaire. A ce jour, plus de 430 opérateurs français sont certifiés. Plus d'informations sur le site : www.incograins.com